

AG CGT du 13 décembre 2022

Le Salaire socialisé, l'Assurance Chômage, les Retraites, la Sécurité Sociale, La lutte finale ?

Avant-propos

Pour info : cette contribution est à relier avec la note de l'UD CGT de Haute-Garonne diffusée en Mars 2021. **Le lien ci-après :** https://drive.google.com/file/d/1xEr6PUE7MMKGA5wCZ0WAmO90nBruXOEo/view?usp=share_link

On l'aura compris, le point d'interrogation matérialise le double sens de ce titre. En effet, les sujets traités nous ramènent à la tribune de Denis Kessler, vice-président du Medef, le 4 octobre 2007 dans le magazine Challenges. Il s'exprimait au sujet des mesures annoncées par le nouveau Président de la République Nicolas Sarkozy et son gouvernement. Pour appréhender l'ampleur et la dangerosité de l'actualité 15 années plus tard, l'importance des mots, mérite de reprendre précisément son propos ainsi que le titre de sa tribune :

«Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde !

Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie.

Les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale, et de portées diverses : statut de la fonction publique, régimes spéciaux de

retraite, refonte de la Sécurité sociale, paritarisme...

A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !..... ».

Programme du CNR (les jours heureux) :
voir lien

https://drive.google.com/file/d/1b4taLfABgIGHy5UW1ap6vXCvGZ7a_0h3/view?usp=share_link

Mais cette tribune avait été précédée en 2002 par l'intervention très forte du MEDEF dans la campagne de la Présidentielle. En pleine Campagne, il organisait 7 forums pour présenter son « *Programme de refondation sociale* ». Le baron Sellières dévoilait dans les médias son objectif qu'il qualifiait de fondamental, en appelant de ses vœux le gouvernement à : « *instaurer un nouvel ordre économique et social pour remplacer le modèle mis en place en 1945* ».

Les 6 axes du programme du MEDEF :

- 1) Diminuer le rôle de l'État par la déconcentration et la délocalisation .
 - réduire les dépenses publiques.
 - diminuer la fiscalité l'entreprise au cœur de la France (territoire entreprise)

2) Réforme de la Sécurité Sociale

- libérer l'entreprise de certaines cotisations sociales
- rationaliser les systèmes de soins
- mettre en concurrence les « opérateurs de santé

3) Réforme des Retraites

- allongement de la durée de cotisation (rien sur l'âge, c'est pas leur problème)
- retraite à la carte et par points fonds de pension

4) Le dialogue social

- nouveau système de représentativité (cf : réforme de 2008)

5) La formation

- le retour à l'emploi, en instituant des règles à partir du constat que les revenus de non-activités sont trop importants par rapport aux revenus d'activités

-réformer le marché du travail en adaptant le salarié à son poste de travail (Employabilité et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences)

- rapprocher l'école de l'entreprise (cf : réforme de l'enseignement professionnel et de l'université)

6) Réforme l'emploi

- travailler autant qu'on le souhaite (travailler plus pour gagner plus,
- retraites à la cartes

Lien sur le programme:

https://drive.google.com/file/d/1Jc2hSs_5WUMLzrBkgs5ljKF1ZMqVjT48/view?usp=share_link

Ce retour en arrière permet de mieux mesurer l'ampleur et la violence de l'affrontement de classes dès que l'on aborde plus particulièrement le sujet des salaires. D'autant plus dans la période où cette revendication historique de la classe

ouvrière pour l'augmentation des salaires a pris un coup de jeune avec l'actualité et comme toujours dans l'histoire, chaque fois que l'inflation s'envole.

Rappelons qu'avec celle de la réduction du temps de travail, ces deux revendications comptent comme des piliers majeurs de la lutte des classes, c'est à dire : « *ma force de travail pour quel prix et pour combien de temps* ». Mais au delà et comme le précisait le programme du CNR, il s'agissait de donner toute sa place au bien vivre ensemble et en bonne santé, c'est à dire sans mourir du travail ou au travail. Le nom donné « les jours heureux » était évocateur non pas d'un programme seulement économique et social , mais d'un projet de société humaniste.

Parce que dans le système Capitaliste le salaire et le temps de travail hebdomadaire, puis annuel (congés payés) et enfin, sur la carrière (âge de la retraite), sont les deux principaux leviers de la répartition de la richesse produite par notre travail, ces deux revendications et les luttes pour les faire aboutir, sont depuis toujours fondamentalement constitutives de tous les autres conquis sociaux.

En particulier la Sécurité sociale instaurée par notre camarade Ambroise Croizat et les milliers d'autres camarades de la CGT qui ont construit les caisses locales dans les départements (CPAM actuelles) en 6 mois, le soir après le travail et le week-end car ils n'avaient aucun droit syndical (voir le film la sociale).

Parce que la Sécurité Sociale est un flot de communisme arraché au Capitalisme, l'acharnement du camp d'en face pour la détruire n'est pas seulement généré par l'objectif de captation de ses 470 milliards de budget, mais c'est également un enjeu politique et idéologique pour lui.

C'est pourquoi, le salaire socialisé, la sécurité sociale et les retraites sont

clairement menacés, non plus seulement de réformes, mais de disparition, dans leur configuration actuelle assise sur la solidarité (chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins)! En toute cohérence, Il en est de même du SMIC comme de toute référence à un temps de travail légal hebdomadaire (la réelle cible du patronat). Le temps de travail organisé et limité ne serait plus un droit mais une obligation avec des plages horaires flexibles et au seul intérêt de la « productivité ».

Le code du travail, les conventions collectives (cf : métallurgie, transports, chimie et autres) comme les statuts (entreprises publiques, Fonction publique) sont d'ores et déjà en cours d'extinction avec les lois travail et la loi de transformation publique, le tout imposé par ordonnances.

De son côté, la fusion des minimas sociaux et leur attribution moyennant un cumul avec une activité partielle et précaire (voir les expérimentations en cours), bouclerait la boucle d'une « nouvelle solidarité ». C'est-à-dire une solidarité des travailleurs entre eux, pendant que de leur côté, les détenteurs de l'outil de production feraient sécession de la République, tout en accentuant l'exploitation des travailleurs avec ces nouveaux outils à leur disposition.

Pour cette raison, le concept de revenu universel porté par des organisations du camp progressiste est à manipuler avec précaution car il présente de gros dangers de tomber dans l'exacerbation de la division de notre classe et donc, dans l'accompagnement du Capital.

D'autant plus que les détenteurs du pouvoir Capitaliste le savent bien, l'appauvrissement du peuple ne contribue pas naturellement à sa solidarité, mais au contraire, il alimente la division des diverses classes artificiellement

générées par ce système (populaires, moyennes, supérieures etc....). S'y ajoutent, le racisme, l'attaque contre les libertés et la diversité, les inégalités femmes/homme qui sont autant de bras armés générés voir conçus de toute pièce et entretenus depuis des siècles, notamment avec l'utilisation des religions, comme moyen pour la division de la classe ouvrière et son exploitation.

A ce propos, la énième loi sur l'immigration qui instaurerait un titre de séjour pour les métiers dits « en tension », ne vise pas d'autre objectif que de mettre en place l'immigration choisie, c'est à dire le vieux rêve de la droite et de l'extrême droite comme outil moderne et revisité de traite des humains.

Petit aparté : c'est pourquoi, les atermoiements du camp progressiste pour qualifier le RN et ses 89 députés, ainsi que la situation en Europe sont pour le moins dérangeants. En effet, on s'interroge encore : - serions-nous dans le post fascisme, le néo-fascisme, le néonazisme ou le populisme d'extrême droite etc... ? Sujets de masturbation intellectuelle certes très intéressants, mais l'urgence d'agir est là !

La vérité concrète est que c'est en soufflant sur les mêmes braises de la crise du capitalisme ; du dévoiement des revendications sociales légitimes et de la division de notre classe qu'il y a plus de 80 ans, Mussolini et Hitler sont arrivés au pouvoir et qu'ils ont aidé Franco à en faire de même (avec l'aide de la non -intervention..). En 2022, ce sont ces mêmes braises sur lesquelles soufflent Marine Le Pen et Jordan Bardella avec leur chargé des basses besognes, Zémour. Ce dernier n'est d'ailleurs pas le seul car comme il y a 80 ans, toute la droite est aspirée dans la surenchère et avec elle, le gouvernement (rappelons-nous La formule du patronat dans les années 30 : « *plutôt Hitler que le front populaire* »).

L'élection d'un « extrême droitier » à la tête de LR est un signal de plus.

Après Viktor Orbán, Giorgia Meloni leur dégage le chemin. La vérité est que partout en Europe, toute la facho - sphère est organisée et sur le chemin de « la marche sur Rome », une marche bien sûr adaptée à notre époque, avec notamment l'armée médiatique de tous « les Bolloré de France, d'Europe et du monde », ainsi que les Big Brother d'Elon Musk, Bill Gates et consort... Les agressions et opérations violentes se multiplient partout en France (on le voit encore avec la coupe du monde de foot) et en Europe, allant jusqu'à des projets stoppés, d'attaques du Bundestag allemand après celle du Capitole aux États Unis.

Revenons à nos moutons : avec les projets de réformes de l'assurance chômage et des retraites, l'étatisation toujours plus verrouillée du budget de la Sécurité Sociale, ce qui est en train de se jouer, c'est un basculement de la société avec un coup sans précédent porté aux fondements même de la République.

D'où le double sens du titre de cette contribution qui traduit l'alternative suivante :

- soit on gagne la bataille sur le maintien et le renforcement des conquises sociaux du Conseil National de la Résistance (CNR), soit on la perd. Si on la perd, ce ne sera pas une défaite de plus, mais un réel basculement de société.

Plutôt, un retour vers une société moyenâgeuse à laquelle la révolution, mais surtout la commune, 1936 et le programme du CNR avaient grandement portées un coup pour nous sortir de ses griffes.

Cette alternative nous place devant un rendez-vous historique avec la lutte des classes et donc, avec notre CGT !

C'est pourquoi, toutes les tentatives de détourner les salariés et avec eux la CGT, vers ce qu'il est de bon ton de nommer les « combats sociétaux » est un énorme piège !

Encore une fois, la novlangue vient à la rescoufle. En effet, que l'on nous explique l'émergence dans le débat public du terme « sociétal » aussi vague que soumis à caution ? Si ce n'est pour fragmenter le social et mettre à bas sa cohérence qui naturellement, nourrit la cohérence des revendications sociales et de la lutte et donc, la double besogne du syndicalisme, en particulier de CGT !

Double besogne, chartes d'Amiens, voir lien :

https://drive.google.com/file/d/1lO6VpTbSxjVE6KQtZBfYhH7Os2hpxOGq/view?usp=share_link

Si l'on prend le sujet du climat, en France, pour les 50% les plus pauvres, leur empreinte carbone ne dépasse pas les 1,5°C. Alors que les 10% les plus riches devraient diviser par 5 pour atteindre l'objectif, soit une diminution de 80% au moins. Au niveau mondial, les 1% les plus riches devraient diviser par 30 leur empreinte pour tenir les objectifs ! On le voit, c'est bien le mode de vie des plus riches et le système économique qui produit les inégalités sociales et qui produit le réchauffement climatique pour sa majeure partie.

Non, la planète n'est pas menacée d'ici trois milliards d'années, c'est la vie sur terre qui l'est de par l'organisation de la société des humains : le capitalisme !

Par conséquent, la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'environnement n'est pas « sociétale » pas plus que celle contre les inégalités et toutes

les formes de discriminations et de violences, pas plus que celle contre la guerre et pour la paix. Certes au fil de l'avancement de l'histoire chacune d'elles prend plus ou moins de place mais depuis toujours, elles sont intrinsèques à toutes les revendications et toutes les luttes sociales et donc, à la lutte des classes ! (la nature est le corps non organique de l'homme écrivait Marx).

Cette évidence historique qui a produit les plus grandes luttes et victoires de nos anciens mais avec les organisations de classe et de masse qu'ils avaient su se donner et en premier lieu, la CGT, est aujourd'hui mise en cause par la confusion et le brouillard entretenus à dessein entre social et sociétal. Même la CGT s'y perd, avec le risque de perdre sa substance et sa raison d'être.

Tenter de décrypter la cohérence d'ensemble

Pour tenter d'y voir plus clair, quinze années plus tard et au vu de l'actualité il est important de se rappeler cette phrase de la tribune de Kessler: « A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux ».

Partant de là, décryptons cette « profonde unité » avec le cadre et les objectifs des capitalistes mis en œuvre dans un ensemble cohérent depuis ses 50 dernières années.

Le sujet est de mettre en parallèle ce qui suit avec les 6 axes du programme de refondation sociale du Medef. Lui même, se situant en 2002 comme une étape dans un long processus. Mais une étape décisive pour ce qui le concerne.

a) Une réforme en profondeur de l'appareil d'État et de son administration au service exclusif du Capital

On peut dater ce processus au début des années 70. Auquel il faut ajouter les lois de

décentralisation libérale de 1982 à 1986, qui ont donné un coup d'accélérateur qui ne s'est jamais ralenti depuis (2003/2004 les lois Raffarin).

Le Capital marchant sur ses deux jambes, il a également fait avancer les attaques contre les droits et les statuts des personnels, en cohérence avec les transferts massifs de compétences et d'agents des services de l'État vers les collectivités territoriales, sous couvert de décentralisation et de rapprochement des lieux de décisions avec les citoyens (on voit ce qu'il en a été en réalité....).

Mais les collectivités territoriales ont elles aussi, été profondément réformées et adaptées aux besoins du marché. Nous avons eu la loi 12 juillet 1999 (loi Chevènement) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Elle a consacré le rôle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à travers trois niveaux : les communautés de communes, les communautés urbaines, les communautés d'Agglomérations. On peut dire que sous couvert d'un besoin objectif de mieux organiser l'intercommunalité, cette loi accélérerait le processus de remise en cause de

la commune. Trente six milles communes pour organiser le juteux champ des marchés publics et des délégations de services publics au grand groupe privés, ce n'était pas tenable pour le capital, une question d'échelle. En plus, 36000 niveaux de démocratie quasi directe., encore moins possible... !

Dans le prolongement et la même logique, nous avons la Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) sous Hollande, créant les supers Métropoles. Nous avons la loi NOTRe portant une nouvelle organisation territoriale qui créa 13 super régions dont les limites géographiques sont liées au PIB potentiel, tout en fusionnant les cantons et les communautés de communes. Ces deux lois sont l'avant dernière touche qui organise le territoire au seul besoin du marché.

Pour la dernière touche qui est plus spécifiquement chargée du fonctionnement de ces territoires, il s'agit de la Loi du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS). Cette loi fait suite « au grand débat », qui a suivi la crise des gilets jaunes servant de faire valoir. Elle prévoit des mesures multiples en matière de différenciation, de décentralisation (logement social, routes, RSA...), de déconcentration de l'action locale et de compétences à la carte.

Ce processus nous faisant glisser toujours plus vers un État de type fédéral s'est illustré notamment à Toulouse, avec la crise sanitaire. La « super région » et la métropole sont bien les outils du Capital en terme de réponse à ses exigences. Voir leur plan de relance qui était au service des donneurs d'ordre, tout en assurant une

régulation sociale (couvercle sur la marmite), notamment dans la sous – traitance.

Dans le même mouvement, les administrations de l'État et en particulier ses services déconcentrés au niveau départemental ont été profondément restructurés en termes de missions et d'organisation par des fusions, le tout sur fond de suppression massive d'effectifs et de moyens. La Présidence de Sarkozy avec son concept assumé « d'État entreprise » aura été un accélérateur avec la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ses plus de 300 mesures dont 90% ont été mises en œuvre. Hollande a poursuivi avec La Modernisation de l'action publique (MAP) et Macron en chantre de la « Start Up Nation », conclue avec Action Publique 2022. Toute la conception et l'organisation des services de l'État ont été radicalement changées avec deux objectifs :

- L'accompagnement du marché et non plus l'intérêt général.
- Un verrouillage très fort des services sous la coupe des Préfets de région, du ministre de l'intérieur et celui des Finances.

A noter un fait très important passé sous silence médiatique et pour cause. Il s'agit du décret du 8 avril 2020. Il permet au Préfet de région de déroger à une réglementation nationale pour adaptation locale, dans des domaines majeurs de politiques publiques :

- Subventions, concours financiers et dispositifs de soutien en faveur des acteurs économiques, des associations et des collectivités territoriales ;
- Aménagement du territoire et politique de la ville ;
- Environnement, agriculture et forêts ;
- construction, logement et urbanisme ;
- emploi et activité économique ;

- protection et mise en valeur du patrimoine culturel ;
- activités sportives, socio-éducatives et associatives.

Par « adaptation locale », on peut lire, mise en conformité avec la politique de l’offre et la fluidité du marché, surtout lorsque l’on voit les domaines concernés...!

b) Le principe de subsidiarité, un fait constitutionnel majeur passé par pertes et profits de l’histoire.

Les éléments développés dans le chapitre ci-dessus, viennent de loin. En réalité, c'est la mise en conformité de nos institutions avec l'Europe et un de leur principe fondamental qui est le principe de subsidiarité (traité de Maastricht en 1992). Il est inscrit dans l'article 72 de la loi constitutionnelle du 28 Mars 2003 (décentralisation Raffarin) qui modifie l'article 1 de notre constitution en instaurant la république décentralisée. Cet article 72 définit mot pour mot le principe de subsidiarité dans l'organisation des institutions françaises. En effet, il stipule que : « *Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon* ». « *Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* ».

« *Dans les conditions prévues par la loi organique, et sauf lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti, les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement*

l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limitée, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ».

Important : depuis la loi de 2003 qui permettait l'expérimentation, nous sommes passés à la concrétisation avec le décret du 8 août 2022 et la loi 3 DS (cf : ci-dessus)

c) Un État sous la coupe de l'Europe

En réalité, la subsidiarité n'en est pas une au sens littéral du terme. En effet, elle ne s'applique en grande majorité, que pour la mise en œuvre et/ou l'adaptation des politiques publiques, qui elles, sont décidées au niveau supérieur et en priorité, le niveau européen. **Le projet de réforme des retraites de 2019 en est la parfaite illustration.**

Nous avons été nombreux à découvrir que la Commission Européenne, dans le cadre du « *Semestre Européen* », rend chaque année un avis personnalisé à destination des États-membres leur dictant le contenu et la mise en œuvre des politiques publiques et y compris, de réformes structurelles. Elle le fait après que chacun des pays ait présenté son programme national de réformes (PNR) à la commission et qui doit être articulé avec celui du pacte de stabilité.

Selon les objectifs fixés et en reprenant les mots de la commission : « *le PNR expose la stratégie pour refonder notre modèle social, libérer l'économie et faire émerger un nouveau modèle de croissance...* ». Tout est dit ! C'est ainsi que le PNR présenté à la commission aboutit à des recommandations adoptées par le conseil européen : réforme des retraites, de l'assurance chômage etc.. !!

Ainsi, après l'allègement du « coût du travail » et de l'imposition pour les entreprises, après la baisse de la dépense publique, après la facilitation de la concurrence libre et non faussée sous peine de lourdes amendes etc....., nous découvrions les dernières recommandations de la commission et du Conseil de l'UE en juin et juillet 2019 . Les deux soutenaient et encourageait notamment la réforme des retraites, de nature à : "contribuer à alléger la dette publique à moyen terme".

En 2023, rien n'a changé! Pour répondre aux injonctions européennes, le projet de Macron sur les retraites est bien de baisser le montant des pensions tout en prolongeant la durée de cotisation ! Ce projet s'inscrit dans les objectifs fixés par la commission européenne de revenir le plus tôt possible aux 3% maximum de déficit par rapport au PIB et à une dette publique n'excédant pas les 60% du PIB.

Il en est de même de la baisse de la masse salariale qui conduit au blocage des salaires et à leur substitution au moyen des primes (participation et/ou intéressement). Ces dernières présentent l'avantage de pouvoir alimenter les plans épargne retraites divers, en lieu et place du système solidaire par répartition, financé par la part socialisée de notre salaire. La boucle est bouclée.

Dans ce contexte et depuis 40 ans et plus, la question d'une réelle coopération et même structuration, d'un syndicalisme de lutte, organisé au niveau européen se pose d'ailleurs.

d) droit du travail, l'inversion de la hiérarchie des normes en cohérence avec « les territoires entreprises »

Inversion de la hiérarchie des normes, lien :

https://drive.google.com/file/d/13uCsPDmkplDrWbk1GW7GiwTIBhk6OhgT/view?usp=share_link

Les « Territoires entreprises », c'est ainsi que le capital qualifie ces nouveaux découpages Institutionnels et notamment les nouvelles Régions et les Métropoles, chargées d'accompagner et de faciliter la loi du Marché. **Le tout est bien sûr alimenté par l'argent public comme le plan de relance.**

Nous avons également le financement de projets souvent précaires, voir éphémères, pour contribuer à l'acceptation sociale des fermetures d'entreprises et des licenciements massifs au service des grands groupes.

Ce qui passe là aussi, par le détournement des vraies aspirations de progrès, comme la relocalisation de l'activité. Nous avons le cas de la SAM qui illustre ce processus et bien d'autres en France. Plus loin dans le temps mais très significatif, nous avions eu MOLEX.

Dans ce processus imposé aux collectivités territoriales et notamment les Régions, même si seulement 10 à 20 % des salariés retrouvent un emploi, ce qui compte c'est l'affichage. Peu importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse! Les départements, les communes et leur groupement étant de leur côté chargés de gérer les conséquences sociales, notamment la précarité et la pauvreté générée.

Un droit du travail au service des territoires entreprises . Il va de soi que l'inversion de la hiérarchie des normes imposée par la loi Travail et la loi de transformation de la fonction publique est complètement en cohérence avec ce

principe de subsidiarité et ces réformes institutionnelles en terme de droit du travail et de tous les droits sociaux qui s'y rattachent : -chômage, minimas sociaux, prestations familiales, aide au logement, retraite....

Les discours tenus par les libéraux, ou « sociaux libéraux » comme Laurent Berger, illustrent bien la concrétisation des objectifs de la loi Travail, des ordonnances Macron et de la loi de transformation de la fonction publique. En effet, selon eux, la solution à tous les problèmes passerait par le dialogue social bienveillant au niveau de l'entreprise, ce qui relaie cette inversion de la hiérarchie des normes.

Une étape est franchie ces dernières semaines puisque Laurent Berger comme d'autres en arrivent à attaquer avec virulence toute grève et mouvement social dès que le périmètre devient national (cf : raffineries) et encore plus, s'il devient inter- professionnel ! **Il n'y a rien d'anodin à ça, c'est une démarche politique d'ampleur.**

A toutes fins utiles, au même titre que « dialogue social », le terme patronal de « bienveillance » n'a rien à faire dans le langage et les écrits de la CGT !

La restructuration de l'outil de production : la crise du Covid et l'utilisation qu'en ont faite les grands groupes comme Airbus en Occitanie, avec la floraison des Accords de Performance Collective (un outil de plus dans l'arsenal d'attaques sur tous les droits), démontre combien l'inversion de la hiérarchie des normes en droit du travail, est fondamentale dans la démolition du droit du travail et comme arme contre le syndicalisme de lutte .

En effet, pendant que les syndicats discutaient avec leur direction au niveau de

leur entreprise, ce sont eux, les donneurs d'ordre, bien à l'abri de la colère des salariés touchés, qui en réalité, imposaient à toute la chaîne de sous-traitance la suppression des milliers d'emplois et la précarisation de ceux qui étaient maintenus.

On touche là, à un autre aspect fondamental, de la restructuration de l'outil de production capitaliste dont toutes les lois de décentralisation et de déconcentration depuis les années 80 et évoquées ci-dessus, sont les supports institutionnels.

Chaque Région et Métropole constitue un périmètre destiné à augmenter la « compétitivité ». Pour cela les donneurs d'ordres règnent en maîtres sur les institutions du périmètre et sur toute la chaîne de sous-traitance qui auparavant étaient des secteurs de production intégrés. A tel point qu'Airbus est devenu presque plus un vendeur d'avion qu'un constructeur d'avion.

L'École et l'enseignement professionnel au service des territoires entreprises.

L'attaque globale contre l'école publique et la santé publique, visent deux secteurs essentiels de la réponse aux besoins. Après tous les autres services publics déjà largement privatisés, **ils demeurent de fait, les deux secteurs d'élargissement et d'augmentation du taux de profits.** C'est donc une vaste entreprise de privatisation qui se joue derrière toutes les attaques.

Mais dans le même mouvement, les attaques contre l'enseignement Professionnel et l'apprentissage visent un objectif économique mais également idéologique aussi vieux que le capitalisme lui-même. C'est celui de mettre

l'enseignement au service exclusif de la production capitaliste, selon le besoin sur le territoire concerné.

En somme, construire une armée de réserve du capital (cf : Marx) flexible et corvéable à merci. C'est pour cet objectif que durant les années 90, le concept « d'employabilité » et celui de « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » ont été conçus. Il s'agissait de disposer à terme, d'employés le moins possible salariés, qui soient interchangeables d'une boîte à une autre, selon les besoins du moment.

Toutes les lois régressives dont la loi travail, les CDI de missions ou de chantier, ainsi que l'explosion de l'intérim et de l'ubérisation, visent cet objectif. La crise du COVID est tombée à point nommé, elle a largement servi cette stratégie et la mise en œuvre des textes régressifs, notamment grâce à l'utilisation massive du Télé-travail qui « habitue à l'auto entreprenariat » ... Dans le prolongement et en toute logique, toutes les réformes et attaques contre les conventions collectives de branches et les statuts dont celui des fonctionnaires, poursuivent cet objectif (Ex : la métallurgie).

Dès 2004, à l'intérieur de ces territoires régionaux, ont été définis, des pôles de compétitivité sur des productions et/ou des innovations identifiées (Start Up Nation...). **Disposer des bons profils « employables » et interchangeables prend donc tout son sens.**

Petit témoignage : le sujet ci-dessus était traité dans le stage niveau 2 de la CGT en 1992, il y a trente ans. Est-ce encore le cas ?

e) Les Multinationales à l'assaut de l'Etat.

En lien avec le point précédent, nous connaissons une accélération du processus de privatisation de tous les services publics avec une restructuration en profondeur, sur la base de l'ouverture à la concurrence. S'ajoute en pleine cohérence le système « à l'américaine » avec la multiplication des agences et officines diverses dont le scandale de McKinsey n'est qu'une petite partie visible de l'iceberg. L'objectif connu mais mis en lumière par ce scandale est d'élargir toujours plus, jusqu'au cœur même de l'Etat et des décisions politiques, y compris en matière internationale et de défense, le champ du marché, de la concurrence et des captations d'argent public, dont celui de la sécurité sociale pour le secteur de la santé.

Nous avons également en mémoire les révélations sur le lobbying doublé du rôle de conseil de BlackRock, le plus gros investisseur du monde concernant la loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et son volet consacré au nouveau plan épargne retraite (PER) que BlackRock encensait et pour cause...! (cf, chapitre précédent). En effet, une personne peut avoir plusieurs plans d'épargne retraite. Elle peut détenir un PER d'entreprise et un PER individuel, plusieurs PER d'entreprise et plusieurs PER individuels..., Il n'y a pas de limite. **BlackRock formulait également ses conseils sur le projet de réforme des retraites de 2019.** Macron avait d'ailleurs nommé Jean-François Cirelli président de la branche française de BlackRock, officier de la Légion d'honneur pour «service rendu» au capital !

Ce système inique passe par des étapes. La multiplication des agences avec des statuts divers..., en lieu et place des administrations publiques, le pays en compte plus de 1240 et leur nombre a explosé depuis l'arrivée de Sarkozy dont la Révision Générale des

Politiques Publiques (RGPP) reposait essentiellement sur cette base.

Deux exemples :

- **France service** vise à masquer la disparition des services de proximité par un accueil pour l'aide aux démarches en ligne en lieu et place de l'accueil physique.

- **La dernière en date, France emploi**, vise à se substituer au service public pour le remplacer par un outil de l'État mais avec possible investissement des collectivités locales (cf: loi 3Ds). Cela devient un outil au service de « l'employabilité » sur un territoire donné, telle qu'abordée ci-dessus, ainsi qu'un système de flottage et d'exploitation du chômage en direction des chômeurs qui sont sur le « marché ».

Le résultat est que la France est devenue un pays sous-administrés et sur- bureaucratisé où les citoyens ne sont plus égaux en droit. Surtout s'ils ne maîtrisent pas l'informatique où en sont éloignés géographiquement et/ou financièrement.

Mais l'exemple emblématique du lien entre Agence « à l'américaine» et démolition du service public demeure celui des **Agences Régionales de Santé**. Au palmarès de la meilleure illustration de ce système, figure celle du Grand Est avec les propos de son directeur estimant qu'il n'y avait pas de raison d'interrompre les suppressions de postes et de lits au CHRU de Nancy en pleine pandémie et confinement. Certes, il a été démis de ses fonctions en tant que fusible, mais la logique strictement comptable des ARS en vue de la privatisation de la santé publique poursuit son chemin mortifère.

f) La casse du salaire socialisé

Salaire socialisé, voir lien :

https://drive.google.com/file/d/1sLo9VTNXTxtcBiWTdwvh03_lBqiD-EZ/view?usp=share_link

En 1959, De Gaulle déclarait : « *ce n'est pas acceptable qu'il y ait d'un côté, les patrons et l'État- patron et de l'autre, les ouvriers en situation d'antagonisme permanent. Il faut que tous ceux qui participent à la création de richesse comprennent qu'ils sont embarqués sur le même bateau* ». Partant de ces propos, une ordonnance posait le principe de l'intéressement aux bénéfices. Elle se prolongeait en 1967 par une autre ordonnance qui en plus d'explorer l'unicité de la Sécurité sociale en trois branches, imposait la participation obligatoire aux bénéfices pour les entreprises de plus de 100 salariés. **Derrière un discours en apparence social, le ver de la casse du salaire socialisé était introduit dans le fruit !**

En cette fin 2022, novlangue oblige, le gouvernement et le patronat parlent des « dividendes salariés » comme futur système de rémunération. **Sachant que ce dernier est particulièrement adapté au système de retraite par capitalisation (cf : soutien de BlackRock à la loi PACTE).**

L'autre « avantage » pour les patrons est que ce système est assis sur les résultats et non sur le contrat de travail et les garanties de la convention collective ou du statut. Partant de là, tous les énormes moyens d'évasion des bénéfices dans les paradis fiscaux permettent de jouer à leur insu, sur la rémunération des ex-salariés devenus les « *collaborateurs* », en fonction des objectifs de taux de profit et de rentabilité. Quelques exemples où les syndicats ont pu démasquer les montages d'évasion des bénéfices dans des holdings montés dans des paradis fiscaux : chez McDonalds plus de 40 millions d'euros échappent ainsi chaque année aux salariés. Chez Lapeyre la CGT évalue la perte à 81

millions d'euros entre 2002 et 2008, chez Xerox ce sont 85 millions entre 2005 et 2015 etc...

g) L'étatisation de la Sécurité sociale de 1967 à 1995 et ses suites

La Sécurité Sociale créée en 1946 reposait sur trois principes :

- l'unicité des caisses
- l'universalité (tous les citoyens)
- la démocratie, comme principe de gestion par les salariés, en lien avec le mode de financement (salaire socialisé).

L'unicité correspond à une conception fondamentale de la satisfaction des besoins à partir de la réalité de l'humain, soit la prise en charge globale de :

- maladie, maternité
- invalidité, accident du travail et maladie professionnelle
 - les charges de famille
 - la vieillesse
 - depuis 1958, la perte de l'emploi avec la création des ASSEDIC

La démocratie avec un système dirigé et géré par les salariés eux-mêmes reposait sur la loi du 30 Octobre 1946 qui fixait les modalités des élections :

- tous les 5 ans (6 ans en 82)
- scrutin proportionnel
- les électeurs sont les salariés

C'était l'élection qui rassemblait le plus d'électeurs en France. Votaient les travailleurs immigrés et les apprentis à partir de 16 ans. **Ce mode de gestion était aussi l'expression d'un rapport de force susceptible d'évolution.** En effet, d'entrée les employeurs ont été hostiles aux principes d'unicité et de démocratie. Sur la démocratie, ils n'ont eu de cesse de remettre en cause le

principe des élections par les salariés de leurs représentants au sein des conseils d'administration.

Le lien avec 2023, notre actualité : on le sait, l'attaque contre le salaire socialisé, contre le droit du travail et toutes les réformes institutionnelles développées ci-dessus, sont autant de mauvais coup contre la République sociale et solidaire et en premier lieu, **son pilier majeur que constitue la Sécurité sociale.**

En effet, depuis sa création, l'attaque qu'elle soit directe ou indirecte contre la sécurité sociale a revêtu deux aspects :

- 1) assécher ses recettes,
- 2) des réformes structurelles pour en changer son organisation et son statut.

Parmi les réformes structurelles majeures, nous avons les ordonnances de 1967 qui éclatent l'unicité de la Sécu voulue par ses fondateurs. Elles séparent la sécurité sociale en trois branches qui sont la maladie, la famille et la branche vieillesse. Chaque branche doit s'équilibrer financièrement, ce qui concrétise la casse de l'unicité.

Les ordonnances de 1967 sous De Gaulle, sont le premier coup de poignard au principe de solidarité et d'unicité. D'autres part, elles instauraient le paritarisme avec les patrons et supprimaient l'élection des administrateurs, soit un deuxième coup de poignard au système solidaire, géré par les salariés eux-mêmes.

Important : chaque fois que le gouvernement et le patronat ont voulu réaliser des opérations anti- sociales s'inscrivant dans le processus de remise en cause de la Sécu, ils ont d'abord porté atteinte aux principes d'unicité et de démocratie. Depuis, nous n'avons eu de cesse d'assister aux mauvais coups .

L'autre grosse attaque structurelle est bien sûr l'instauration du financement non plus seulement par les cotisations sociales mais par la CSG en 91, merci Rocard ! Enfin et en cohérence avec la CSG de son copain Rocard, Juppé en 95 se réjouissait d'avoir maintenu l'essentiel de sa réforme selon ses mots, à savoir la maîtrise et le vote du budget de la Sécu par le parlement.

Mais les deux avaient été précédés en 1983 de la création du forfait hospitalier journalier qui était de 3 euros au début et de 20 euros aujourd'hui.

Depuis, nous ne sommes plus dans la Sécurité Sociale originelle de 1946 portée et défendue jusqu'à en mourir par notre Camarade Ambroise Croizat. C'était ses mots et il l'a fait...

Depuis 1997, les différents gouvernements poursuivent le Plan Juppé sans le nommer , alors qu'il avait amené des millions de Français en grève et dans la rue.

Exemple révélateur, en Décembre 1982 la loi rétablit l'élection des administrateurs et supprime le paritarisme. Pourtant aucun gouvernement « de gauche » , ne l'a jamais mise en œuvre !

D'autre part, même si on peut de prime abord, qualifier la Couverture Maladie Universelle (C.M.U) comme étant dans l'esprit de l'universalité de la protection sociale, il n'en reste pas moins que son financement avait fait une nouvelle foi appel à la seule solidarité des assurés (financement sécu + mutuelles) et non des patrons. **la C.M.U ne préfigurerait- elle pas le projet de réduire la couverture sécu à un panier de soins minimum, le reste étant livré au marché de l'assurantiel ?**

Au cœur de l'actualité de 2023 :
Aujourd'hui, le M.E.D.E.F et le gouvernement continuent d'attaquer la Sécu dans ses fondements.

Ils n'ont pas renoncé à la mise en œuvre du rapport Chadelat, un proche de Raffarin anciennement chargé des questions de santé et de protection sociale dans le groupe AXA. Il était à la base des projets du gouvernement en 2003.

Ce rapport était explicite sur les objectifs :
- ramener la couverture par la Sécurité Sociale à un panier de soins minimum, et transfert de la plus grande partie dans le secteur marchand et concurrentiel (le système anglo - saxon).

A l'époque, un article de Libération expliquait : « *L'automne sera chaud pour Jean-François Mattei. Surtout si le ministre de la Santé s'inspire pour réformer la Sécurité sociale du rapport sur « la répartition des interventions entre assurance maladie obligatoire et complémentaire» qui lui a officiellement été remis hier. Avant même sa publication, ce petit brûlot, rédigé par l'inspecteur général des affaires sociales Jean-François Chadelat, faisait l'objet de critiques sévères, aussi bien du patronat que de tous les syndicats, sauf la CFDT... »*

Voir lien, doc secu en 2004:

https://drive.google.com/file/d/1PQeq0cYceu1Y6biS7QQ9MpKohKhV8WbI/view?usp=share_link

En 2022, les données restent les mêmes qu'en 2003. C'est que 470 milliards d'euros échappent aux logiques du profit. Ça attire les convoitises

Par le truchement des dettes de l'État à la Sécu, de la baisse des cotisations à cause du chômage (1% d'augmentation des salaires

rapporterait 1,5 milliards d'euros à la sécu, 100 000 emplois créés et ce sont 1,5 milliards d'euros en plus pour la sécu. Une politique du plein emploi apporterait donc 33 milliards d'euros), ainsi que des sommes monstres d'exonérations de cotisations sociales des patrons, **nous sommes passés de 92,2 % de financement par les cotisations sociales en 1990 à seulement 47,6 % aujourd'hui.**

Par contre, depuis la création de la CSG en 91, nous sommes à 46,3 % de financement par l'impôt et autres taxes.

h) Le détournement massif des budgets publics dans les poches des milliardaires, via les entreprises du CAC 40 et les multinationales

Dans l'ouvrage « *Un pognon de dingue, mais pour qui ?* », Maxime Combes et Olivier Petitjean, de l'Observatoire des multinationales, dressent le bilan des aides publiques aux entreprises pendant le Covid, et des abus qui en ont découlé.

Extrait. «Ces dernières années, avant même la pandémie de Covid-19, les aides publiques aux entreprises ont connu une inflation continue, déjà sans transparence et sans conditions sociales, fiscales ou écologiques. Le silence relatif qui accompagne cette augmentation apparemment inexorable contraste avec le battage médiatique sur les aides sociales et leurs coûts.... ».

Un volume impressionnant de chiffres circulent sur ce sujet. Pour les militantes et militants de la CGT, il est indispensable d'avoir en permanence à portée de main, le petit bouquin du pôle économique de la CGT.

Voir lien ci-après

https://drive.google.com/file/d/1ZIUA8YwRb7F7R32UsgfEtdHNHGEzQuyX/view?usp=share_link

Selon Maxime Combes et Olivier Petitjean, le « pognon de dingue » débloqué lors de la pandémie n'est pas une anomalie qui va se résorber. C'est au contraire l'accélération d'un changement profond en cours depuis quelques décennies. Voir ci-après leur propos repris en résumé dans un article de presse :

Fait significatif d'un choix politique du Capital, de long terme et non conjoncturel en 2007, soit quelques mois avant la crise de 2008-2009, l'ensemble des aides aux entreprises existantes représentaient 65 milliards d'euros, dont 90 % étaient financées par l'État. L'équivalent de 3,5 % du PIB annuel était alors transféré sous forme d'argent public aux entreprises privées. Elles n'étaient que de 10 milliards dans les années 90.

La crise de 2008-2009 a considérablement accru le volume des aides. Elle s'explique en partie par l'extension continue des dispositifs existants, mais aussi par les aides débloquées pour faire face à la crise économique et financière de 2008, notamment celles regroupées dans le plan de relance de Nicolas Sarkozy de 2008.

Depuis 2013, de nouveaux transferts de richesse vers les entreprises privées sont venus s'ajouter aux dispositifs existants. Le Pacte de responsabilité et le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), pour un montant total de 40 milliards d'euros par an, sont les mesures les plus coûteuses adoptées sous la présidence de François Hollande, on y ajoute les 110 milliards de 2013 et nous arrivons à 150 milliards d'euros aujourd'hui.

Deux poids, deux mesures. « le pognon de dingue » destiné au secteur privé augmente

bien plus vite que les aides sociales. En 2018, les aides aux entreprises représentaient l'équivalent de 5,6 % du PIB, en augmentation de 215 % sur un tout petit peu plus de 10 ans, soit une croissance annuelle moyenne de 7,2 % par an, ce qui est énorme ! De leur côté, les aides sociales représentaient près de 108 milliards d'euros en 2007, elles n'ont crû que de 31 % sur la même période, soit 2,5 % par an.

Les aides publiques aux entreprises ont donc progressé trois fois plus vite que les aides sociales entre 2007 et 2022. Mais dès qu'une dépense sociale augmente un peu plus vite que le PIB, les libéraux dénoncent la gabegie d'argent public.

Dans le cas présent, entre 2007 et 2018, le PIB n'augmentait que de 1,5 % par an en moyenne, soit près de cinq fois moins vite que le montant des aides publiques au secteur privé (7,2 %), sans que cela n'émeuve personne, et surtout pas celles et ceux si enclins à dénoncer le poids des dépenses sociales.

Ainsi, on entend souvent dire que le coût de l'assurance-chômage pour les finances publiques est beaucoup trop lourd. Selon les données du ministère du Travail, 45 milliards d'euros étaient alloués aux chômeurs en 2019... contre près de 75 milliards d'euros en allègement du « coût du travail » qui bénéficient essentiellement aux entreprises privées. **Qui sont les véritables assistés ?**

Les entreprises bien moins mises à contribution que les ménages. Depuis 20 ans, les politiques de restriction des dépenses sociales et de financements des services publics ont été justifiées par le risque d'accroissement des déficits budgétaires.

Il n'a jamais été mentionné que les transferts de richesse des pouvoirs publics

vers les entreprises privées jouent un rôle bien plus important dans l'augmentation des dépenses publiques au cours des 15 dernières années que les transferts sociaux.

i) Pour maintenir le ruisseaulement dans les poches des milliardaires, il faut trouver un pognon de dingue !

Comme vu ci-dessus, cette explosion des aides au secteur privé s'est accompagnée d'un puissant transfert de la charge du financement du budget de l'État sur les ménages. Alors que les ménages et entreprises contribuaient à peu près de façon proportionnelle il y a encore dix ans, les entreprises ont été bien moins mises à contribution que les ménages depuis.

On perd un pognon de dingue ! Durant les 5 années du quinquennat de Macron, le taux d'imposition des entreprises est passé de 33,3 % à 25% soit 11 milliards de recettes en moins. S'y ajoutent les 80 à 100 milliards d'évasion fiscale, en plus des 150 milliards d'aides comme vu ci-dessus. Tout en précisant que ce sont les entreprises du CAC 40 qui en captent 80% et non ce que l'on nomme avec une connotation vertueuse, « l'économie locale ». A titre privé, la suppression de l'impôt sur la fortune fait perdre 3,5 milliards de recettes.

Le résultat est édifiant. La France compte aujourd'hui 43 milliardaires, soit quatre fois plus qu'après la crise financière de 2008. Le montant cumulé de la fortune des 500 personnes les plus riches de France s'élève à 1000 milliards d'euros, soit une augmentation de 30% en 2021 !! Les 41 plus grosses fortunes ont gagné plus en 18 mois (de mars 2020 à Octobre 2021) que durant les 10 années précédentes, soit

l'équivalent de 4 fois le budget de l'hôpital public !

Conclusion : pour poursuivre le ruissellement dans les poches des milliardaires, dans un contexte d'appauvrissement des ménages et de diminution de la demande (contexte de sobriété selon la novlangue!) , il faut trouver du pognon en dehors de la production, et donc en le prenant dans nos poches !

j) Nos retraites et toutes les réformes visent à un impôt déguisé pour alimenter le ruissellement d'argent public !!

Transformer le budget de la Sécu et son organisation en l'étatisant, les réformes passées comme vu ci-dessus et tous les projets en cours montrent la logique. Ce qui est visé depuis Rocard et Juppé, en plus de la privatisation de la protection sociale, c'est la fongibilité du budget de la Sécurité Sociale avec celui de l'État.

Ce qui reviendrait l'abonder et donc, à dégager des marges de manœuvres pour financer les politiques publiques, tout en continuant de faire 150 milliards de cadeaux au CAC 40 par détournement d'argent public ! C'est du vol à grande échelle !

La réforme de l'assurance chômage et Cap emploi, les attaques pour étatiser l'AGIRC

et l'ARCO, la réforme du RSA et des minimas sociaux, visent également et entre autre, cet objectif. C'est-à-dire capter les budgets gérés par les salariés pour dégager du cash !!

Ils en est de même de la réforme du système de retraite avec un double objectif :

- ouvrir la marché de la capitalisation à celles et ceux qui en auront les moyens

- pour les autres, les plus pauvres, les faire cotiser jusqu'à 65 ou 67 ans pour rentrer du pognon et en plus, on les paiera moins longtemps à la retraite!! Ce qui compte pour le capital , ce n'est pas tant l'âge de départ, qui déjà augmente mécaniquement de part les réformes passées, ils s'en moquent, c'est de continuer à baisser les pensions pour dégager du Cash, tout en ouvrant la système aux fonds de pensions !!

Vive le travail jusqu'à la mort !! Cela peut paraître exagéré effectivement. Mais n'oublions pas que le travail gratuit a toujours traversé l'histoire jusqu'à la pire des manières avec l'esclavage, y compris de nos jours et jusqu'à la déportation. « le travail rend libre » (*Arbeit macht frei*) est écrit sur le fronton d'Auschwitz. Les mots de Sarkozy en campagne de la Présidentielle déclarant que « le travail c'est la liberté » avaient à juste titre déclenché une polémique (c'étaient leur but). Elles ouvraient toutes les interprétations possibles de l'émancipation par le travail, selon la vision progressiste (à traiter avec une grande précaution....) ou à contrario autoritaire.

III) En résumé selon Kessler et le MEDEF

L'ensemble des chapitres précédents tentent de mettre à jour ce que Kessler dénommait la *profonde unité de ce programme ambitieux*. C'est à dire celui du Medef tel qu'il le défendait en 2002 .

Tous les sujets ne sont pas traités, notamment les Gafam et l'intelligence artificielle qui comme au début de la révolution technologique, sont selon l'utilisation faite, à la fois porteuses de progrès de l'humanité et de lourds dangers pour l'exploitation des travailleurs, pour la démocratie, la liberté et la paix.

Les 6 axes du Medef de 2002 respectés, ne manquent plus que les retraites et la Sécurité Sociale pour en finir avec 1944.

On voit que la cohérence entre les réformes institutionnelles et toutes les réformes attaquant le droit du travail et tous les droits sociaux, ainsi que les réformes de la fiscalité au seul service des entreprises et des riches, apparaît un peu plus clairement. Elle répond au programme du MEDEF. Ne manque plus que les retraites , une refonte des minimas sociaux et plus largement la sécurité sociale déjà largement modifiée dans son organisation et sa nature. Sachant bien sûr que sur tout le reste déjà mis en œuvre, rien n'empêche de nouvelles attaques.

IV) L'autoritarisme d'Etat comme moyen

Il faut ajouter que cet ensemble cohérent qui se met en œuvre depuis plus de 40 ans, évolue et s'adapte en fonction de l'état d'avancement de la crise systémique du Capitalisme. **Cela influe donc sur le contenu**

et l'intensité de l'affrontement de classe, avec toujours l'obligation pour le pouvoir d'obtenir l'acceptation des masses et si besoin, de juguler les mécontentements et les mouvements sociaux potentiels. Ce que Max Weber définissait en parlant de l'Etat, comme la violence légitime sur un territoire donné .

A cet effet, deux leviers sont activés :

1) la remise en cause du pouvoir législatif avec une présidentialisation à outrance permise par la 5ème république et c'était son objectif de départ. Mais nous sommes à une étape supplémentaire car le pouvoir est aujourd'hui très resserré autour du Président, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances, via les Préfets de régions qui ont maintenant autorité hiérarchique sur les Préfets de département. Des Préfets qui au gré des réformes successives et notamment les réformes initiées par Sarkozy, créant l'interministérialité locale, exercent une très forte autorité directe sur les services déconcentrés des ministères. En clair, c'est le ministère de l'intérieur et celui des finances qui ont quasi tous les pouvoirs sur tout.

Quant à elle, la première ministre est reléguée au rang de porte-parole. Son prédécesseur avait d'ailleurs poussé l'image de la fonction jusqu'au ridicule.

Pour les députés, nous avons eu la chambre d'enregistrement des godillots sous le premier quinquennat de Macron. Aujourd'hui nous avons le 49.3 quasi systématique, suivi du chantage à la dissolution en agitant la menace du RN.

2) l'utilisation de l'état d'urgence depuis 2015 pour enclencher toute une série de lois et de textes répressifs. Quels que soient les objectifs affichés, ils agissent tous de façon directe ou détournée, pour limiter ou

carrément attaquer le droit de grève et de manifester, comme celui de s'exprimer librement.

IV) L'ampleur du combat qui se joue pour 2023

A la lecture chronologique des événements, nous avons de quoi appréhender et mesurer combien les réformes de fond ont été soutenues et pour un grand nombre, initiées par ce que certain.es comme notre Présidente de Région Occitanie, continue de nommer : « la gauche de gouvernement ». Dans les années 80, la social démocratie (de son vrai nom) nous était présentée comme le compromis idéal entre le social et le libéralisme, à l'image des pays nordiques qui servaient de vitrines. On voit le résultat en Suède avec les fachos majoritaires. Idem en Hollande où le travail des retraités au-delà de 70 ans, s'est généralisé avec un système dont les fonds de pensions pèsent pour 32 % des retraites et un passage à 67 ans prévu en 2025. Et il paraît que ce serait un des modèles de Macron

Partant de là, la question d'une alternative réelle et radicale se pose donc.

Avec elle, se pose celle de l'antagonisme de classe et de la lutte. Se pose donc le rôle indispensable de la grève comme moyen de bloquer l'outil de production, seul moyen de faire reculer le camp d'en face et d'imposer des réformes dans l'intérêt des salariés et des citoyens.

De fait, cela repositionne le rapport de force sur le seul lieu de l'affrontement Capital/travail, c'est-à-dire, l'entreprise, quelle que soit son statut et sa taille ainsi que le service pour les administrations et services publics, le lieu de travail de façon plus large.

Pour ce qui la concerne, la manifestation de rue à son rôle de fédérateur et de visibilité mais elle ne peut se substituer au véritable rapport de force que sont là la grève et l'action sur le lieu de travail.

En résumé, c'est d'un retour aux sources de la revendication et de l'action dont ont besoin les salariés, qu'ils soient du privé ou du public. Le rôle du syndicalisme et singulièrement celui de la CGT (cf : voir lien sur la charte d'Amiens) prend toute son importance.

La CGT n'existe pas pour elle-même mais comme outil d'organisation des salariés, et par conséquent sa survie se joue sur ces bases - là !

a) Le champ revendicatif interprofessionnel de la CGT

La CGT fixe 10 mesures d'urgence pour les salaires et le pouvoir d'achat . Voir les fiches détaillant les mesures sur le site de la CGT.

Elles sont le socle commun à toutes les revendications locales. Mais pas seulement, elles en sont le produit !! (du local au global).

- 1 : L'augmentation des salaires et du Smic pour répondre à l'urgence sociale !**
- 2 : L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes**
- 3 : La reconnaissance des diplômes dès l'embauche et le paiement de la qualification**
- 4 : Un revenu de remplacement pour tou-te-s les privé-e-s d'emploi au minimum au niveau du Smic !**
- 5 : L'augmentation des pensions des retraité-e-s avec un niveau minimum de 2 000 euros brut**
- 6 : Une allocation d'autonomie pour les**

étudiant·e·s et les jeunes en recherche d'un premier emploi et une augmentation des salaires pour les apprenti·e·s

7 : Encadrement à la baisse des loyers et plafonnement de la quittance à 20 % du revenu des ménages

8 : Abaisser le taux de TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité

9 : La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier

10 : L'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales et le conditionnement des aides publiques aux entreprises

Le lien avec le détail des 10 mesures :

[https://drive.google.com/file/d/1vY9-KvwU9AznDXiVIQWAF1Lr65KgrLm3/view?
usp=share_link](https://drive.google.com/file/d/1vY9-KvwU9AznDXiVIQWAF1Lr65KgrLm3/view?usp=share_link)

b) Lutte des classes et projet politique.

La gauche doit impérativement sortir du carcan dans lequel l'enferme le présidentialisme. Ce dernier conduit à un « catalogue de la Redoute » de mesures , tous les 5 ans, en guise de projet. C'est intenable car évidemment , les mesures proposées sont plus ou moins pérennes selon les attaques du camp d'en face. On se retrouve toujours en réaction car il manque la boussole. A tel point que prioriser un projet de loi sur la corrida lors de la niche parlementaire, en lieu et place de l'augmentation du SMIC se passe de commentaire....

Le lien entre luttes sociales et politiques doit lui aussi rapidement retrouver la boussole. La bataille sur les retraites qui est organiquement liée à celle pour la défense du salaire socialisé et son augmentation en est une occasion et un enjeu important.

Nos glorieux camarades qui ont construit le programme du Conseil National de la Résistance avaient commencé par lui donner un nom : « les jours heureux ». Ce n'était pas un coup de com, mais un acte politique majeur. En effet, il signifiait que l'humain était la base du projet, c'était un message qui donnait envie. De plus, la rédaction est courte et d'une tonalité qui tout au long du texte fait référence implicitement ou explicitement au rapport de force indispensable. Ce n'est pas, *votez pour moi et je règle tout....*

Effectivement, l'histoire du CNR a montré combien tout était d'abord et avant tout, histoire de rapport de force face au capital, que ce soit avant mais également après la prise de pouvoir.

On peut espérer que l'ensemble de cette contribution réalisée à partir des propos d'un vice Président du Medef, il y a 15 ans mais d'une grande actualité, le démontre.

c) Le programme des jours heureux , c'est moderne !

Voila donc quelles sont les bases de discussions pour clarifier et reconstruire une réelle complémentarité entre les luttes et le projet politique, où chacun (partis politiques et syndicats) soit à la bonne place.

Avec mes amis et camarades Nadia et Ivan nous avions publié un appel aux partis et organisations politiques de gauche en Avril 2020. Il s'intitulait : « *Construire et vivre les Jours Heureux* ». A la fin de l'appel, nous avions réécrit une version actualisée du programme originel de 1944 , ce qui démontrait combien sa substance et son contenu étaient toujours d'actualité et d'une grande modernité.

[Appel:](https://drive.google.com/file/d/1j5CK3BJyJzTVbWGZ8fj1CJf86zjWmkKS/view?usp=share_link)https://drive.google.com/file/d/1j5CK3BJyJzTVbWGZ8fj1CJf86zjWmkKS/view?usp=share_link

Sur ce point et en ce moment , notre camarade Nadia râle à juste titre contre un discours CGT qui ressasse le besoin de « *sortir de la nostalgie et de faire des propositions* ». Bref, comme elle le dit avec justesse, des camarades qui portent à tort : « *une référence au passé d'une CGT qui serait ringarde alors que le passé regorge d'avant garde !* »

Pour conclure, vous trouverez ci-après, le paragraphe de notre appel qui réécrit le programme du CNR, à partir de l'original de 1944 adapté à notre époque (en bleu et en italique).

Le programme

La Paix

Le droit à la paix et à la sécurité de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales. Une paix durable est une condition préalable à l'exercice de tous les droits et devoirs de l'être humain. Ce sont toujours les travailleurs, quelles que soient leurs origines, qui sont les premières victimes des guerres et des situations de pauvreté qu'elles engendrent. La misère, le désespoir, le chômage et la détresse alimentent les conflits. Les éradiquer est une des conditions de paix.

Il faut mobiliser l'opinion publique et intégrer les campagnes et actions sur le processus de désarmement, la promotion du dialogue et se retirer de l'Otan. Éradiquer les armements nucléaires, chimiques et bactériologiques est indispensable à la non-prolifération des armes et à la prévention de

leur utilisation. À cet effet, il convient de renforcer le rôle de l'Agence internationale de contrôle de l'énergie atomique et appliquer le Traité de non prolifération de 1968.

La Démocratie

Nous voulons :

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple **par le renforcement** du suffrage universel ; **ce qui implique la proportionnelle**

- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression **dans le cadre du respect de la République et de ses fondements laïques, démocratiques et anti-racistes.**

- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences de toutes sortes.

- **le plein retour à la** liberté d'association, de réunion et de manifestation **aujourd'hui lourdement mis en cause par la suppression des moyens et des droits comme par la répression et les lois liberticides** ;

- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ; **aujourd'hui remise en cause par les nouvelles technologies aux mains des multi nationales et des pouvoirs**

- le respect de la personne humaine et l'égalité absolue de tous les citoyens et citoyennes devant la loi ;

L'économique

Nous voulons :

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie.

L'objectif étant de rétablir la justice en matière de répartition des richesses. Ce qui passe par la maîtrise des moyens de production par celles et ceux qui les produisent, à savoir les travailleurs !

- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général

• La reconquête industrielle et de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État *en lien avec les collectivités locales*, après consultation des représentants de tous les éléments de cette production. *Le tout en nouant des coopérations européennes et internationales et non la compétition*

- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisée, fruits du travail commun, des sources d'énergie, *de l'eau*, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques.

• Le retour aux services publics de tous les secteurs relevant de l'intérêt général avec les moyens et les effectifs nécessaires. Avec des agents sous statuts.

- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ; *le développement des circuits courts et de l'économie circulaire*

- le droit *et les moyens* d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs

à la direction de l'économie. *Le droit et les moyens pour les salariés d'élever leurs qualifications avec le formation professionnelle continue.*

Le social

Nous voulons :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment *par le rétablissement et l'amélioration du code du travail ; des statuts et conventions collectives. Par le rétablissement et l'amélioration des moyens donnés aux salariés pour se défendre et notamment les Prud'hommes, ainsi que le rétablissement et l'amélioration du droit protecteur en cas de litiges ou d'abus patronaux avec notamment : - l'interdiction des licenciements boursiers et la suppression de la barémisation des licenciements abusifs*

- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

- la garantie du pouvoir d'achat national *notamment par le renforcement du rôle du SMIC ou le retour à un SMIG) comme base obligatoire pour l'échelle des salaires et son augmentation immédiate à 2000 euros bruts*

- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

- *La reconstruction, en vue de son aboutissement total, tel que prévu à son origine, d'un plan complet de sécurité sociale (100% sécu)*, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le

procurer par le travail, *avec le retour de la gestion appartenant aux salariés eux même remise en cause en 1967.*

- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, *le respect des syndiqués et des délégués syndicaux et les moyens d'exercer leurs mandats protégés de la crainte de la répression*

- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste *statut des professions agricoles*, par des facilités d'accès à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;

- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

- *Un accueil respectueux de la condition humaine de tous les migrants qu'ils soient politiques, économiques ou climatiques, avec l'élaboration par la loi*, des droits politiques, sociaux et économiques des populations

- La possibilité effective pour tous les enfants *qu'ils soient français ou venant d'une autre continent ou pays*, de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les appports populaires.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse *réaction que la résistance avait vaincu en 1944 et qui refait surface au fil des alternances de pouvoir depuis 40 années*. Une république qui rendra aux institutions démocratiques et populaires *l'efficacité qu'elles ont perdu sous les coups de boutoir du capitalisme et qui fait ressurgir les vieux démons des heures sombres de notre histoire*

L'union *des forces progressistes et démocratiques, qu'elles soient politiques, syndicales ou associatives* pour l'action, dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt *supérieur de l'humanité*, doit être *pour toutes et tous*, un gage de confiance et un stimulant.

Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourrait freiner leur action et ne servir que *l'ennemi de classe*.

En avant pour le combat, en avant pour la victoire *afin que vive la démocratie et le progrès pour tous, dans le respect des générations futures et de la planète!!*

Mot la fin : Le débat est ouvert mais dans un but déterminé, celui de construire la mobilisation la plus massive possible et le plus rapidement possible !

Pour le SDEE CGT 31

Jean – François Tortajada